



MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE LA SOUVERAINETÉ  
ALIMENTAIRE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

# LES POLITIQUES AGRICOLES À TRAVERS LE MONDE

<http://agriculture.gouv.fr/politiques-agricoles-fiches-pays>



## Algérie

2022

### Contexte agricole et relations internationales

PRINCIPALES DONNÉES	UNITÉS	ALGÉRIE	FRANCE
Superficie	km <sup>2</sup> - 2018 <sup>(2)</sup>	<b>2 381 741</b>	<b>543 965<sup>(1)</sup></b>
Population	Mhab et évolution 2020/2021 <sup>(2)</sup>	<b>44,6</b> +1,75 %	<b>67,5</b> +0,2 %
Indice de développement humain (IDH)	2019 <sup>(3)</sup>	<b>0,748</b> 91 <sup>e</sup> rang mondial	<b>0,901</b> 26 <sup>e</sup> rang mondial
Produit intérieur brut (PIB)	Md USD courants - 2021 <sup>(2)</sup>	<b>168</b>	<b>2 937</b>
Taux de croissance du PIB	% - 2020/2021 <sup>(2)</sup>	<b>+ 3,9</b>	<b>+ 7%</b>
PIB / habitant	USD courants-2021 <sup>(2)</sup>	<b>3 765</b>	<b>43 519</b>
Part de l'agriculture dans le PIB	% - 2021 <sup>(2)</sup>	<b>12,3</b>	<b>1,6</b>
Surface agricole utile (SAU) <sup>(4)</sup>	Mha - 2020 <sup>(2)</sup>	<b>8,5<sup>(5)</sup></b>	<b>28,6<sup>(6)</sup></b>
Surface arable	Mha - 2020 <sup>(2)</sup>	<b>7,5</b>	<b>17,9</b>
Surface forestière	Mha - 2020 <sup>(2)</sup>	<b>1,94</b>	<b>17,2</b>
Balance commerciale tous secteurs	France : Md€ - 2021 <sup>(7)</sup> Algérie : Md USD - 2021 <sup>(8)</sup>	<b>+1</b>	<b>-112,1</b>
Balance commerciale agricole et agroalimentaire <sup>(9)</sup>	France : Md€ - 2021 <sup>(7)</sup> Algérie : Md USD - 2021 <sup>(8)</sup>	Export : <b>0,5</b> Import : <b>9,4</b> Solde : <b>- 8,9</b>	Export : <b>69,7</b> Import : <b>61,7</b> Solde : <b>+ 8</b>
Exportations agricoles et agroalimentaires vers l'autre pays <sup>(9)</sup>	M€ - 2021 <sup>(7)</sup> Variation 2020-2021	Algérie vers France : <b>54,1</b> <b>+13,8%</b>	France vers Algérie : <b>892</b> <b>-30,3%</b>
Part du flux bilatéral dans les importations agricoles et agroalimentaires <sup>(9)</sup>	2021 <sup>(7)</sup>	<b>0,1%</b> des importations françaises <b>73<sup>e</sup></b> fournisseur de la France	<b>11,3%</b> des importations algériennes <b>3<sup>e</sup></b> fournisseur de l'Algérie
Part du flux bilatéral dans les exportations agricoles et agroalimentaires <sup>(9)</sup>	2021 <sup>(7)</sup>	<b>1,3%</b> des exportations françaises <b>13<sup>e</sup></b> client de la France	<b>14,7%</b> des exportations algériennes <b>3<sup>e</sup></b> client de l'Algérie

1. 543965 km<sup>2</sup> pour la métropole, la surface Outre-Mer est de 89242 km<sup>2</sup> pour les seuls DROM (Source IGN 2016) et monte à environ 113000 km<sup>2</sup> au total.

2. Banque mondiale

3. Rapport PNUD 2020

4. La superficie agricole utilisée (SAU) comprend les terres arables (y compris pâturages temporaires, jachères, cultures sous abri, jardins familiaux...), les surfaces toujours en herbe et les cultures permanentes (vignes, vergers...)

5. Ministère algérien de l'Agriculture et du Développement rural

6. FAO

7. Douanes françaises, Trade Data Monitor

8. Douanes mondiales disponibles, Trade Data Monitor

9. N'incluant pas le machinisme agricole et agroalimentaire, les engrais et produits phytosanitaires

# Ce qu'il faut retenir

- L'Algérie étant en grande partie désertique, seules 20% des surfaces sont utilisées pour l'agriculture, les parcours steppiques et la forêt. Les contraintes climatiques conjuguées à la rareté des ressources en terres fertiles et en eau ne permettent pas à l'agriculture du pays de répondre pleinement à ses besoins alimentaires.
- L'Algérie est dépendante des importations (déficit de la balance commerciale agricole et agroalimentaire de 7,7 Md€), particulièrement en céréales et poudre de lait. La France est son 3<sup>e</sup> fournisseur agricole et agroalimentaire, en particulier de blé tendre et de bovins vivants, mais voit sa part de marché s'effondrer en 2021.
- Le secteur agricole et agroalimentaire est prioritaire pour les autorités algériennes afin de réduire la dépendance et la facture alimentaires et diversifier l'économie, trop dépendante des hydrocarbures. Ce secteur bénéficie depuis le début des années 2000 d'ambitieux programmes de développement agricole et rural. Le plan d'action en vigueur met l'accent sur le développement de l'agriculture saharienne, au moyen de la création de grands périmètres irrigués.
- L'industrie agroalimentaire connaît aussi un important développement, tirée par un secteur privé formé de PME et de grands groupes industriels. Les industries agroalimentaires algériennes fonctionnent majoritairement avec des matières premières importées. Cependant, il y a une volonté du gouvernement de travailler davantage avec des matières premières locales, afin de réduire la facture des importations. De grandes entreprises françaises sont présentes en Algérie, telles que Danone, Castel, Bel, Lactalis et Avril.
- Le secteur de la pêche, également prioritaire, bénéficie d'une « Stratégie nationale pour l'économie bleue », mêlant des objectifs économiques, environnementaux et de formation.
- La coopération franco-algérienne dans le secteur agricole est active dans un cadre bilatéral ou via des programmes européens ou multilatéraux. Elle couvre des domaines variés : enseignement et recherche, vétérinaire et phytosanitaire, pêche et aquaculture, indications géographiques, économie, production agricole, développement rural, etc.

## Production agricole

### Principales productions agricoles

La population algérienne est évaluée à 44,6 millions d'habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2021. Bien qu'en baisse depuis 2017, l'accroissement naturel de la natalité (+1,9% par an) entraîne une hausse régulière et importante des besoins alimentaires.

**L'Algérie est en grande partie désertique**: sur une surface totale de 238 millions d'hectares (Mha), la superficie utilisée par l'agriculture est de 48,7 Mha, soit 20%. Sur ces 48,7 Mha, il est d'usage de distinguer la partie Sud, composée des hauts plateaux et des oasis et qui représente une surface de 32,7 Mha essentiellement consacrée à l'élevage ovin nomade et pastoral, du Tell, les plaines du Nord de l'Atlas Tellien. Le Tell, d'une superficie de 16 Mha, se partage entre 4,7 Mha de surfaces forestières, 2,8 Mha de surfaces alfa-tières et **8,5 Mha de surface agricole utile (SAU)**<sup>(1)</sup>.

Ces 8,5 Mha sont divisés en 5,8 Mha de terres privées et 2,7 Mha de terres étatiques, en grande partie confiées à des exploitants par le biais de concessions. La politique actuelle

**visé à développer de grands périmètres irrigués au Sahara**, également par le biais de concessions.

Il n'y a pas eu de recensement agricole depuis 2001. Selon les informations disponibles, l'Algérie compte environ 1 million d'exploitations agricoles, dont 50% ont moins de 20 ha, avec une taille moyenne de 8 ha. Environ 800 000 sont de statut privé et occupent 69% de la SAU, 100 000 exploitent par concession le domaine privé de l'État (30% de la SAU), le reste étant formé par les fermes pilotes d'État ou exploitées par les instituts et organismes de recherche ou développement.

**La nature du relief et les conditions bioclimatiques difficiles** (sécheresse, aléas climatiques) constituent des facteurs limitants de l'agriculture algérienne. Le secteur agricole souffre d'une productivité insuffisante et d'un manque d'infrastructures, restant pénalisé par la faiblesse des investissements, la sous-mécanisation des exploitations, ainsi que des manques en matière de pratiques culturales.

1. Ministère algérien de l'Agriculture et du Développement rural

Majoritairement situées dans le nord de l'Algérie, les **céréales** occupent 37% de la SAU et 3/4 des cultures herbacées. Le blé dur domine (42%), suivi par l'orge (38%) et le blé tendre (18%). Ceci correspond aux potentialités agronomiques du pays. Les handicaps naturels entraînent une faible productivité (15q/ha). Les superficies récoltées ne dépassent pas les 50% de celles emblavées, même si les rendements ont augmenté avec la mise en place de politiques agricoles.

Les **superficies consacrées à la pomme de terre** ont augmenté de 68% sur la période 2010-2017, s'accompagnant d'une hausse de la production de 143%. L'Algérie est devenue autosuffisante, voire légèrement exportatrice, mais cette production souffre de fortes variations conjoncturelles des prix.

Le **cheptel national** est constitué de 26,4 millions d'ovins, de 4,8 millions de caprins, de 1,9 million de bovins et de 385 000 camélins. L'élevage ovin est extensif, conduit en système pastoral, en grande partie sur les hauts plateaux. Les effectifs bovins sont en baisse depuis 2015 (passés de 2,2 millions de têtes à moins de 2 millions en 2019). La filière bovine demeure traditionnelle: transactions entre bouchers et maquignons, abattoirs et ateliers de transformation peu développés, absence de filière industrielle.

La **production laitière** fait l'objet d'un programme d'aides spécifique pour sa modernisation et l'augmentation de sa production (aides aux investissements, primes incitatives à la production et à la livraison, importation de génétique), mais reste très largement en deçà des besoins de la consommation locale. L'Algérie importe 60% de sa consommation de lait sous forme de poudre. La croissance annuelle moyenne du marché des produits laitiers est estimée à 20% depuis 5 ans. Des réflexions sont en cours pour revoir le système de primes (actuellement octroyées pour chaque litre de lait livré) et passer à un mode d'aide directe à l'alimentation.

## **Pêche**

**Le secteur de la pêche et de l'aquaculture présente des atouts et des potentialités:** 1600km de côtes, 9,5Mha de zones de pêche et d'aquaculture exploitables, 39 ports et abris de pêche, 4500 bateaux de pêche, 78000 emplois directs ou induits. Les débarquements avoisinent les 100000 tonnes/an, la sardine constituant 70% de ces débarquements, et couvrent 80% de la consommation nationale. Cependant, malgré des investissements publics et privés soutenus durant la dernière décennie (évalués à 60Md de Dinars soit 6,4 M€<sup>(2)</sup>) consacrés aux infrastructures et à l'augmentation de la flotte, le secteur montre des faiblesses: la flotte de pêche, vieillissante, n'est que partiellement modernisée, les cessations d'activité sont fréquentes, et comme souvent ailleurs en Méditerranée, les ressources halieutiques sont en voie de raréfaction.

2. 1 DZD = 0,006396 €

## **Industries agroalimentaires**

L'industrie agroalimentaire emploie près de 700000 personnes, soit 10% de la population active, et contribue à plus de 50% du PIB hors hydrocarbures. Il s'agit de la 2<sup>e</sup> industrie du pays, après celle de l'énergie, qui représente 40% du chiffre d'affaires total des industries algériennes hors hydrocarbures. Les principales industries céréalière, laitière et sucrière fonctionnent avec une matière première majoritairement importée.

On dénombre plusieurs milliers d'entreprises alimentaires de toutes tailles, mais l'essentiel de la production est assuré par quelques grandes entreprises et quelques dizaines d'entreprises de taille moyenne.

**Dans le secteur de la transformation des céréales**, interviennent des moulins publics (Agrodiv, et sa filiale Eriad), des dizaines de moulins privés et quelques gros producteurs, dont certains sont devenus des groupes alimentaires (SIM, Benamor, Amour, Metidji, Harbour, Sopi, Moula, La Belle, Sosemie...).

**Dans le secteur laitier**, on compte GIPLAIT et plus de 100 entreprises privées de taille variable. Certains secteurs, comme celui des yaourts, sont dominés par quelques sociétés: Soummam (40% du marché) et Danone (25% du marché). La situation est analogue dans le secteur des fromages fondus, où Bel domine devant quelques entreprises algériennes (Algérie crème, Fitalait, Priplait, etc).

**Pour les boissons**, on compte près de 700 entreprises, dont une trentaine d'entreprises importantes, parmi lesquelles quelques leaders (Castel, Fruital, ABC Pepsi, Hamoud Boualem, IFRI...) qui assurent l'essentiel de la production.

**Pour le sucre**, Cevital contrôle près de 80% du marché devant le groupe Berrahal d'Oran, la Sorasucre d'Annaba et la co-entreprise Groupe La Belle - Cristal Union.

Après avoir été le fait du secteur public, la part de marché des IAA publiques est passée en moyenne de 24% en 1999 à 5% en 2020 (mouvement de privatisation des entreprises publiques lancé par une ordonnance de 2001). Cependant, les Entreprises publiques économiques (EPE), détenues à 100% par l'État mais soumises à un fonctionnement de type privé, continuent de fonctionner et doivent assumer certaines missions comme la fourniture des produits à prix administrés dont la production n'est souvent pas rentable (LPS-lait pasteurisé en sachets, farine, semoule). Les EPE sous tutelle du ministère de l'Agriculture et du Développement rural sont :

- les 15 filiales du groupe LAIT (GIPLAIT) ;
- le groupe Agro logistique (AGROLOG), constitué d'un portefeuille d'entreprises dans des secteurs variés;

- le Groupe valorisation des produits agricoles (GVAPRO), chargé du suivi, du développement et de la coordination des filières de production et de valorisation des produits agricoles, qui dispose de 74 fermes pilotes;
- le Groupe génie rural (G.G.R.), chargé d'appliquer les décisions gouvernementales de prise en charge des zones rurales.

Les investissements français occupent une place importante dans le secteur agroalimentaire algérien :

- Danone est présent depuis 2001, associé à la société Djurdjura qu'il a par la suite absorbée pour former le groupe Danone Djurdjura Algérie. Ses productions sont les produits laitiers frais, la nutrition infantile, et la nutrition médicale, concentrées sur le site d'Akbou en Kabylie;
- BEL est présent en Algérie depuis 2002, d'abord au travers d'activité de sous-traitance, puis depuis 2007 avec

la mise en œuvre d'une usine à Koléa (wilaya de Tipasa) employant près de 800 personnes. Son activité est dominée par les fromages fondus;

- Lactalis s'est installé en Algérie en 2007 à Beni Tamou (région de Blida), pour la production de camemberts, parallèlement à une activité de lait subventionné en contrat avec l'État ;
- le groupe Castel a construit un site de production à Oran (brasserie et Coca-Cola), a pris une participation à hauteur de 65% dans la société « la Bavaroise » à Annaba, et a repris en 2020 le groupe Rouiba, spécialisé dans les jus de fruits;
- le groupe Avril, via sa marque Lesieur, a construit en partenariat avec le groupe Algérien Djadi une usine de mayonnaise à Tessala El Merdja (wilaya de Blida), qui a commencé son activité en 2018 et produit environ 6000 tonnes par an de mayonnaise.

## Politique agricole, développement rural et pêche

**Le secteur agricole et agroalimentaire est une priorité du gouvernement.** Il bénéficie depuis 2000 de programmes successifs et complémentaires: Programme national de développement de l'agriculture (PNDA) en 2000, Programme national de développement agricole et rural (PNDAR) en 2002. En 2008, la politique de renouveau agricole et rural (PRAR) réaménage les programmes précédents, autour de 3 piliers: le renouveau agricole (intensification et modernisation des productions, mise en place d'un système de régulation des marchés, mesures d'incitation et de sécurisation de l'activité agricole), le renouveau rural (développement des espaces ruraux, notamment des régions difficiles et marginalisées de montagne, de steppe, et sahariennes), et le Programme de renforcement des capacités humaines et d'assistance technique (PRCHAT - programmes de formation). Un autre volet est consacré à l'octroi de concessions de longue durée (moyenne de 40 ans) pour les terres du domaine privé de l'État<sup>3</sup>, afin de permettre progressivement la constitution d'exploitations de plus grande taille. En 2015, le plan FILAHA, tout en reprenant les principes des programmes précédents, met la priorité sur une augmentation de la production dans un contexte de baisse des recettes pétrolières rendant nécessaire la diversification de l'économie et la réduction des importations agricoles.

En 2020, la feuille de route gouvernementale pour la relance et le développement des activités du secteur de

l'agriculture et du développement rural repose sur deux axes:

- **le développement de la production agricole**, pour améliorer la sécurité alimentaire et alléger la facture d'importation, ciblant notamment les filières stratégiques (céréales, oléagineux, maïs, produits sucriers, élevage, production laitière), la mise en place de mécanismes de régulation du marché des produits agricoles et l'encouragement à l'installation d'usines de transformation des produits agricoles dans les zones de production agricole.
- **le développement de l'agriculture saharienne** afin d'assurer 30 à 50% des besoins nationaux, palliant ainsi les difficultés liées à la disponibilité du foncier au Nord, au moyen de la création de grands périmètres irrigués bénéficiant des importantes réserves d'eaux phréatiques. Pour cela, priorité est donnée au développement des filières stratégiques, qui ont un impact sur l'économie nationale en termes d'importations, ainsi qu'au développement des cultures oléagineuses, du maïs et de la betterave sucrière. L'objectif est d'arriver à consacrer un million d'hectares à ces cultures stratégiques avec l'apport des grands périmètres irrigués. Par ailleurs, un Office de développement de l'agriculture industrielle en terres sahariennes (ODAS) est créé pour la promotion de l'investissement au travers de l'attribution du foncier, et formant un guichet unique mis à la disposition des investisseurs pour le développement des récoltes stratégiques.

3. Le domaine privé de l'État correspond à 3 Mha issus de la colonisation privée, qui ont été nationalisés en 1963.

**Un ministère de la pêche et des productions halieutiques est individualisé** pour mettre en œuvre une politique d'augmentation de la production au travers du développement de l'aquaculture et de la pêche de grand large, mais qui doit aussi prendre en compte la gestion durable et responsable des activités de pêche maritime, ainsi que l'amélioration des conditions socio-économiques des professionnels du secteur. Il s'agit de la « **Stratégie nationale pour l'économie bleue** » (SNEB), qui s'insère dans la stratégie globale de diversification économique du pays, et vise à créer de la valeur et des emplois de façon durable. La

SNEB, basée sur le capital maritime et littoral, comprend des activités économiques, mais aussi d'autres objectifs (défense, environnement, formation). Il convient de souligner le rôle de l'**Office algérien inter-professionnel des céréales (OAIC)**, bras opérationnel des politiques agricoles à l'amont (en tant que guichet unique et apportant encadrement et vulgarisation technique), et à l'aval de la filière céréales: acteur du commerce extérieur, l'office gère les accords passés entre l'Algérie et les pays exportateurs, prospecte et achète par voie d'appel d'offres sur les marchés des céréales.

## Échanges commerciaux

L'insuffisance de la production agricole, couplée à une demande massive et croissante de produits agroalimentaires, fait de l'Algérie un **pays structurellement importateur**.

Dans le contexte particulier de l'année 2020, l'Algérie a affiché une **légère progression de ses importations de produits agricoles et agroalimentaires** (8,1Md USD, +0,3% en 2019 selon les douanes algériennes). Les importations sont dominées par les céréales (2,8Md USD), pesant pour 35% et en hausse de près de 4% suivi par les produits laitiers (1,5Md USD, 19%), en hausse de 24%. Ces deux postes représentent 54% des importations de produits agricoles et agroalimentaires, qui viennent en 2<sup>e</sup> position des importations totales algériennes et pèsent pour près d'un quart de leur valeur.

À l'inverse, l'Algérie a exporté 442M USD de **produits agricoles et agroalimentaires** (+8,5% par rapport à 2019), qui représente le **principal poste d'exportations hors hydrocarbures**. Traditionnellement dominées par les fruits (73M USD en 2020, notamment les dattes), ces ventes voient une forte augmentation des sucres en 2020 (305M USD en 2020, +17%).

L'Algérie présente un solde de ses échanges agricoles et agroalimentaires déséquilibré, soit un solde négatif de 7,7Md USD en 2019 et 2020.

En 2020, l'Union européenne fournit plus de 40% des importations algériennes agricoles et agroalimentaires. Trois pays, la France, le Brésil et l'Argentine fournissent 40% des produits importés en Algérie. Bien que la France soit restée en 2020 le 1<sup>er</sup> fournisseur de l'Algérie en produits agricoles et agroalimentaires, les opérateurs français ont vu leur part de marché se dégrader (19% du marché contre 22% en 2018). Le Brésil est le 2<sup>e</sup> fournisseur de l'Algérie avec une part de marché de plus de 13%, et l'Argentine le

3<sup>e</sup> avec une part de 12%. À noter la présence en hausse de l'Allemagne (4,9%) et de la Pologne (3,6%), dont les exportations ont progressé respectivement de +260% et de +100%.

En 2020, l'Algérie reste installée à la 10<sup>e</sup> place des clients de la France dans le secteur agricole et agroalimentaire avec des achats de 1,3Md€, soit 2% de nos exportations agricoles et agroalimentaires. Elle est notre 5<sup>e</sup> client sur pays tiers, et le 3<sup>e</sup> client hors Europe derrière les États-Unis et la Chine. En Afrique du Nord, qui représente 3,3% des exportations françaises, elle pèse pour 59%.

Les exportations agricoles et agroalimentaires françaises sont, à l'image des importations algériennes, assez peu diversifiées. En 2020, le poste céréales pèse pour 64% des ventes françaises suivi des animaux vivants (9%) et des préparations à base de céréales et farines (8%) et des produits laitiers (7%).

En 2020, les exportations françaises de céréales vers l'Algérie se sont élevées à 812M€. L'Algérie, qui est notre 2<sup>e</sup> marché sur pays tiers (derrière la Chine), représente 22% de nos ventes hors UE et 11% de nos exportations totales sur ce produit. En dépit de la hausse des importations algériennes de céréales et produits céréaliers en valeur (+10%), les exportations françaises s'inscrivent en recul par rapport à 2019 (-5%) et voient leur part de marché se réduire d'autant plus (34% en valeur en 2020 contre 40% en 2019).

Le principal concurrent reste l'Argentine, mais sa part de marché a également chuté sur la même période passant de 30 à 20%. Sur le segment blé tendre, traditionnellement très dominé par la France, l'Algérie a diversifié ses sources d'approvisionnement en achetant en Allemagne (+13 points de part de marché entre 2019 et 2020), Pologne (+5 points), Lituanie (+6 points) et Lettonie (+5 points). La

part de marché de la France pour le blé tendre était en 2020 en recul de 18 points, pour s'établir à 63%. À noter que si la Russie n'a pas expédié de céréales en Algérie depuis 2016, des livraisons sont attendues en 2021 avec la modification du cahier des charges de l'acheteur public.

L'Algérie est sur le segment des animaux vivants et de la génétique le 1<sup>er</sup> client sur pays tiers de la France, avec des ventes de 120 M€, et 4<sup>e</sup> client au niveau mondial derrière l'Italie, l'Espagne et la Belgique. Les ventes françaises vers l'Algérie sont en recul de 23% par rapport 2019 en raison,

pour les bovins, d'une modification du cahier des charges zootechniques par le ministère de l'Agriculture algérien intervenue en décembre 2019 portant sur le poids et l'âge et des exigences de pédigrée des génisses laitières et bovins.

Les exportations françaises de lait, produits laitiers et préparations alimentaires à base de lait sont restées faibles en 2020 avec 206 M€ (+2% sur 2019). L'Algérie est cependant notre 4<sup>e</sup> client sur les pays tiers (7 Md€, selon FAM), derrière la Chine, le Royaume-Uni et les États-Unis.

---

## Accords internationaux

---

L'Algérie est candidate à l'**Organisation mondiale du commerce (OMC)** depuis de nombreuses années, mais ses politiques visant la protection de sa production nationale ne vont pas dans le sens des principes de l'OMC, ce qui freine son adhésion.

Un **Accord d'association entre l'UE et l'Algérie** a été signé en 2002 et ratifié en 2005. Entré en vigueur en septembre 2005, il constitue le cadre juridique pour les relations entre les parties en matière politique, économique, commerciale, sociale et culturelle. Cet accord permet à l'Algérie de bénéficier de la Politique européenne de voisinage depuis 2011 et de nombreux programmes de soutien: programmes d'assistance technique (notamment diversification de l'économie-DIVECO, initiative ENPARD-European Neighbourhood Programme for agriculture and Rural Development, Programme d'appui au secteur de l'agriculture en Algérie (PASA), programme d'appui à l'économie bleue – pêche et aquaculture), jumelages institutionnels, Technical Assistance and Information Exchange Instrument (TAIEX), etc.

Alger a accueilli en novembre 2013 la **première réunion des Ministres en charge de l'agriculture des pays du Dialogue 5+5 de la Méditerranée Occidentale** (Mauritanie, Maroc, Algérie, Tunisie, Libye, qui constituent les 5 pays de l'Union du Maghreb Arabe, et Portugal, Espagne, France, Italie et Malte pour la partie européenne). La réunion avait pour thème la sécurité alimentaire, cruciale pour la stabilité sociale et le développement équilibré des territoires, thèmes importants pour la stabilité de l'ensemble de la région.

L'Algérie est membre et participe activement aux travaux du **Centre international de hautes études agricoles méditerranéennes (CIHEAM)**, et a accueilli en février 2014 la réunion ministérielle, comportant notamment une session consacrée à l'agroécologie et au développement rural.

Elle est membre de l'**Organisation mondiale de la santé animale (OMSA)**, et impliquée dans la représentation sous-régionale de l'Organisation pour l'Afrique du Nord, établie pour couvrir les cinq pays membres de la région (Algérie, Libye, Maroc, Mauritanie, Tunisie) - et basée à Tunis.

L'Algérie est membre fondateur du **Réseau méditerranéen de santé animale (REMESA)** qui permet d'animer le développement et la mise en œuvre de programmes régionaux de santé animale, et vise à améliorer la prévention et la lutte contre les principales maladies animales et les zoonoses dans le pourtour méditerranéen.

En matière de pêche, l'Algérie est également membre de la **Commission générale des pêches pour la Méditerranée (CGPM)** qui vise la conservation des stocks halieutiques (hors thonidés) dans les eaux internationales de la mer Méditerranée. Elle est également membre de la Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique (CICTA) chargée de la conservation des thons en mer Méditerranée, et notamment de la gestion du thon rouge.

Enfin, elle conduit des **programmes de coopération avec la FAO**. Pour la période 2019-2022, les domaines de coopération prioritaires cadrent avec les objectifs de développement durable à l'horizon 2030 de l'ONU, à travers le développement du secteur de l'agriculture, l'augmentation de la production et de la productivité agricole de façon durable, l'amélioration des chaînes de valeur agricoles et la pérennité des ressources naturelles et halieutiques, en accordant un intérêt particulier aux régions vulnérables dans le contexte du changement climatique. Ce programme comporte aussi l'appui aux ressources humaines nationales veillant à son exécution, la valorisation des efforts des agriculteurs, des pêcheurs et des commerçants dans le cadre des engagements internationaux en vue de consolider la sécurité alimentaire et résorber la pauvreté.

## Relations bilatérales

Une **Convention de partenariat et de coopération** dans les domaines de l'agriculture, de l'agroalimentaire et du développement rural, a été signée entre les deux pays lors de la visite en Algérie du président de la République française en décembre 2012, restituant la réunion d'un Comité agricole mixte algéro-français dont la première édition s'est tenue à Alger en 2013. Cette convention prévoit des échanges de pratiques sur les questions d'organisation de filières (céréales, lait, viandes rouges et blanches) et une coopération dans les domaines de l'enseignement agricole et de la santé publique vétérinaire.

Dans le secteur de **l'enseignement agricole**, une **convention-cadre de coopération** signée en juin 2013 entre la Direction de la formation de la recherche et de la vulgarisation (DFRV) du ministère de l'Agriculture et du Développement rural (MADR) pour la partie algérienne, et la Direction générale de l'enseignement et de la recherche (DGER) du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire (MASA) permet de construire un programme pluriannuel de coopération en matière d'enseignement agricole, d'enseignement supérieur et de recherche et dans le domaine vétérinaire.

Concernant **l'enseignement agricole**, ont notamment été conduits des programmes relatifs à l'appui à la création d'une cellule nationale d'ingénierie de formation au sein de la DFRV et à la production de référentiels métiers et la formation de chefs d'établissements et de chefs d'exploitation des établissements agricoles sous la tutelle du MADR. Entre 2019 et 2021, une action financée par le Service de coopération et d'action culturelle (SCAC) de l'ambassade de France à Alger a porté sur la création d'un centre d'excellence dans le secteur laitier à Sétif afin de former des techniciens de haut niveau en capacité de répondre aux besoins en compétence exprimés par les responsables professionnels de ce secteur.

Dans le domaine de **l'enseignement supérieur agronomique**, il y a d'une part la formation des enseignants-chercheurs algériens au moyen de l'accueil de jeunes doctorants algériens au sein de laboratoires français et de la mobilité de chercheurs algériens et français entre les deux pays, et d'autre part la formation professionnelle au niveau des Instituts supérieurs de technologie appliquée (ISTA), formation en 3 ans construite sur le modèle des IUT français, et des écoles d'ingénieurs. Les actions ont pour principal objectif la professionnalisation des écoles nationales supérieures algériennes grâce à la mise en réseau avec des écoles d'ingénieur françaises. Les activités sont notamment

l'ingénierie pédagogique, le développement de ressources numériques pour la formation et la gouvernance, la relation des écoles avec le monde de l'entreprise et la professionnalisation des formations.

Dans le **secteur de la recherche**, l'Algérie représente un élément central de la stratégie méditerranéenne de l'INRAe et du CIRAD. Diverses conventions et accords-cadres de coopération les lient aux universités algériennes. En 2021, le SCAC a également financé un projet d'adaptation de l'élevage ovin au changement climatique.

Dans le **secteur vétérinaire**, la coopération est ancienne et soutenue. En 2021, trois nouveaux projets bénéficient d'un financement du SCAC :

- l'appui au renforcement des capacités de diagnostic de confirmation des pathologies animales zoonotiques et transmission vectorielle,
- l'appui au renforcement des capacités analytiques de contrôle génétique des matrices alimentaires d'origine animale et de détection quantitative des contaminations médicamenteuses et métalliques dans les produits animaux,
- l'appui à la mise en place de dispositifs de formation des vétérinaires publics et privés.

Concernant les produits de la pêche relevant également du secteur vétérinaire, le SCAC finance depuis 2019 un projet d'appui à l'élaboration et au déploiement d'une politique publique de sécurité sanitaire des produits de la pêche et de l'aquaculture.

Les **programmes européens et multilatéraux** permettent également de conduire de nombreuses coopérations. La France a participé à **deux programmes d'assistance technique de l'UE** « DIVECO » sur la diversification de l'économie agricole et agroalimentaire, puis « DIVECO 2 » consacré à la pêche et à l'initiative « ENPARD » (programme d'actions pilotes pour le développement agricole et rural). Elle gère le volet oléicole du **Programme d'appui au secteur de l'agriculture en Algérie (PASA)**, confié par délégation à Expertise France, qui a pour objet un appui à des filières agricoles stratégiques avec à moyen terme un objectif d'exportation et comprend les volets structuration des filières, augmentation de la production et de la qualité, et gouvernance.

La France a participé à **cinq jumelages institutionnels UE** entre 2012 et 2018 dans les secteurs agriculture et pêche. Deux jumelages sont actuellement en œuvre, dans les

secteurs de la **protection de végétaux** (Appui à la mise en place d'une démarche qualité au sein des services de la protection des végétaux et des contrôles techniques) et de la **forêt** (Appui au renforcement des capacités de la direction générale des forêts dans la mise en œuvre de la stratégie forestière).

La France participe également à **des coopérations dans un cadre multilatéral** (CIHEAM, processus 5+5, OIE, REMESA, programmes d'assistance technique de la Banque mondiale) dans des domaines variés, notamment **le secteur vétérinaire, le développement rural et le développement durable**: échanges de bonnes pratiques, renforcement des capacités des acteurs ruraux pour favoriser les démarches territoriales, développement des activités de conseil pour les volets innovants (agro-écologie, nouveaux métiers, diversification des activités, financement de l'agriculture, etc.).

Des coopérations sont aussi conduites par le secteur privé tel le partenariat entre la **Chambre nationale d'agriculture algérienne et l'APCA** ou celui entre la **Chambre nationale d'agriculture algérienne et la Région Auvergne-Rhône-Alpes**, qui portent notamment sur les signes de qualité et les productions animales. Par ailleurs, les entreprises françaises présentes en Algérie jouent un rôle central dans les évolutions de l'industrie agroalimentaire algérienne: liens avec l'amont des filières, qualité, sécurité sanitaire, transfert d'expertise... Il y a aussi les coopérations conduites par **Intercéréales** dans le domaine de la céréaliculture: sessions de formation de céréaliculteurs algériens en France et en Algérie, conduite des cultures, agréage des céréales, production locale de semences, conseils aux producteurs sur leur organisation, sur les questions techniques, technico-économiques, sociétales et environnementales, amélioration de la logistique des importations de céréales.

**COPYRIGHT** : Tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse du Service Europe et International de la Direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises (DGPE).

**CLAUSE DE NON-RESPONSABILITÉ** : Le Service Europe et International s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication.

**RÉDACTION** : Cette collection de fiches est coordonnée par le Bureau des exportations et partenariats internationaux (BEPI/ DGPE). Leur rédaction est assurée par les conseillers aux affaires agricoles (CAA), les services des ambassades de France et les services centraux concernés. Les sources des données sont diverses et indiquées en notes de bas de page.